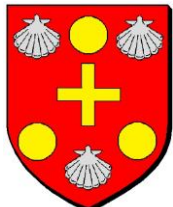


REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle

-----  
**Mairie de  
KIRSCHNAUMEN  
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50  
Courriel : mairie.kirschnaumen@orange.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 26 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 du mois d'août, à vingt heures, se sont réunis à la salle Sainte-Croix de Kirschnaumen, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués.

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

BURAI	Jonathan	Procuration
CORDEL	Martine	
GEORGES	Gérard	X
JOLAS	Anne	X
KLEIN	Fabrice	Absent excusé
LAGERSIE	Christian	X
NADE	Didier	X
NIEDERCORN	Jean-Luc	X
SCHMIT	Patrice	Procuration
SOUMAN	Alexandre	X
VENNER	Philippe	X

Procuration(s) :

- Patrice SCHMIT donne procuration à Alexandre SOUMAN
- Jonathan BURAI donne procuration à Didier NADE

*Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.*

*Christian LAGERSIE a été nommé secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Budget Assainissement : Décision Modificative

Adopté à l'unanimité.

### **43/2021 – LOCATION LOGEMENT T2**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de louer le logement communal T2 à Madame Andréa DECKER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le loyer mensuel s'élève à 470,00 €/mois, hors charges, la caution s'élevant à 1 mois de loyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail de location à venir.

### **44/2021 – PROJET DE MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES DE L'ÉGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPCAAL)**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier émanant de la Préfecture de Moselle demandant au conseil municipal de se prononcer sur la demande faite par le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine de modifier certaines de ses circonscriptions afin de tenir compte de l'évolution de la pratique religieuse sur les territoires concernés.

Les modifications intéressant le département de la Moselle sont les suivantes :

- le rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarrable comme annexe de la paroisse d'Herbitzheim
- le rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et le changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection *Alsace Bossue – Moselle*

En application de l'article L.2541-14 du CGCT, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité :

- au rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarrable comme annexe de la paroisse d'Herbitzheim
- au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et le changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection *Alsace Bossue – Moselle*

### **45/2021 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE (RUE DES JARDINS A EVENDORFF)**

Monsieur SOUMAN Alexandre étant directement concerné par ce point, quitte la salle et ne prend pas part à la délibération et au vote.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande émanant de Monsieur SOUMAN Alexandre de l'autoriser à utiliser l'usoir devant son immeuble sis Rue des Jardins à Evendorff pour y stationner des véhicules.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de mettre à disposition de Monsieur SOUMAN Alexandre domicilié Rue des Jardins à Evendorff à titre précaire et révocable la portion d'usoir communal au regard de sa façade à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rédiger une convention d'occupation précaire et révocable relative à cette mise à disposition et l'autorise à signer cette convention.

## 46/2021 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE REMELING AUX FRAIS DE GARDERIE (PERIODE 01/2021-07/2021)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des dépenses et recettes concernant le fonctionnement de la garderie à EVENDORFF pour la période 01/2021-07/2021.

Les dépenses s'élèvent à 22 701,07 €.

Les recettes s'élèvent à 13 953,50 €.

Le déficit de 8 747,57 € est pris en charge par les communes de REMELING et de KIRSCHNAUMEN à parts égales soit 4 373,79 €.

Monsieur le Maire est chargé d'établir un titre de recette à l'encontre de la commune de REMELING et de signer tous documents concernant cette affaire.

## 47/2021 – ASSAINISSEMENT : PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET ANNEXE DU COÛT SALARIAL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PAR LES AGENTS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les agents communaux effectuent divers travaux pour le compte du service assainissement à savoir des travaux administratifs (secrétariat-comptabilité) ainsi que des travaux techniques (nettoyage des bassins et abords STEP- visites LOREAT-nettoyage des grilles d'arrivée).

Il précise que pour obtenir un prix le plus juste et reflétant un prix réel du m3 d'eau assaini par rapport aux dépenses, le budget annexe d'assainissement doit comporter toutes les dépenses inhérentes à ce service.

Il propose que le coût salarial des travaux réalisés par les agents communaux sur l'année 2020 soit imputé au *compte 621-Personnel extérieur au service* du budget annexe d'assainissement.

Ce coût s'élève pour 2020 au total à 6 796,50 € (voir détail en annexe).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que cette somme soit imputée au C/621 du budget annexe assainissement.

Adopté à l'unanimité.

	Désignation des travaux	Evendorff	Kirschnaumen	Obernaumen	Durée estimée	Cumul annuel (heures)	Coût horaire moyen de revient annuel	Coût annuel
<b>TECHNIQUE (CHRISTIAN DELVOT et JEROME PIRAN)</b>	Permutation des bassins + nettoyage grilles d'arrivées	OUI	OUI	OUI (uniquement nettoyage grille)	0,5h/semaine/STEP	78		
	Nettoyage d'un bassin (6 bassins lit à roseaux)	OUI	OUI	NON	35h/bassin/an	105		
	Nettoyage abords STEP Evendorff (tracteur 3x4h et manuel 3x14h)	OUI	OUI	OUI	54h/an	54		
	Nettoyage abords STEP Kirschnaumen (manuel 3x21h)	OUI	OUI	OUI	63h/an	63		
	Nettoyage abords STEP Obernaumen (tracteur 3x5h et manuel 3x14h)	OUI	OUI	OUI	57h/an	57		
	Visite LOREAT STEP Evendorff (3 visites par an)	OUI	OUI	OUI	2h/visite	6		
	Visite LOREAT STEP Kirschnaumen (3 visites par an)	OUI	OUI	OUI	2h/visite	6		
	Visite LOREAT STEP Obernaumen (3 visites par an)	OUI	OUI	OUI	2h/visite	6		
	<b>TOTAL TECHNIQUE</b>						<b>375</b>	<b>16,92</b>
<b>SECRETARIAT</b>					21h/an	<b>21</b>	<b>21,5</b>	<b>451,50 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>396</b>		<b>6 796,50 €</b>

## **48/2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de la modification budgétaire suivante :

### Fonctionnement Dépenses

C/022 – Dépenses imprévues	- 700,00 €
C/6215 – Personnel affecté par la collectivité	+ 2 800,00 €

### Fonctionnement Recettes

C/70611 – Redevances d'assainissement	+ 2 100,00 €
---------------------------------------	--------------

Adopté à l'unanimité.

## **49/2021 - DENEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES 2021/2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place un dispositif de veille et d'interventions de déneigement et de salage des voies publiques qui sont du ressort de la collectivité.

Monsieur le Maire propose de confier les travaux de déneigement à l'entreprise MATHIS Guillaume de Rémeling au tarif horaire de 72€HT ainsi que 200€HT/mois d'astreinte, la fourniture de sel en stock étant garantie et sera facturée en fonction de la quantité utilisée épanchée et du cours du marché.

Cette prestation sera assurée du 15 novembre 2021 au 15 mars 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention entre la commune et l'entreprise

MATHIS Guillaume qui fixe les modalités de mise en place et de facturation des services.

A l'unanimité.

## **50/2021 – SUBVENTION ASSOCIATIONS**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la subvention suivante :

- 400 € à l'association APEI-Les Brioches de l'Amitié

*Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire clos la séance à 22 heures.  
Suivent les signatures au registre.*

Pour copie conforme au registre,  
A Kirschnaumen, le 30/08/2021  
Le Maire, Jean-Luc NIEDERCORN